

**Compte rendu de réunion CCI Narbonne**  
**Société Nautique de Port La Nouvelle-Club Nautique Nouvellois**

18 Février 2016

Le jeudi 18 Février 2016 s'est tenue notre première réunion de l'année, entre le port (CCI) et les deux associations de Plaisanciers, afin de parler des projets et problèmes du port de Port La Nouvelle.

Ont participé à cette réunion :

CCI : Gaétan GUILLOUX, Blondie PATROUX.

SNPLN : Bernard DAT, Frédéric PEROTIN, Hervé CHICHEPORTICHE,  
Georges BARADAT.

CNN : Jean-Pierre MOMBELLET, Guy POUJOL.

Georges BARADAT, est également Conseiller Municipal, Délégué à l'Interface Ville-port, à la prévention plage et au Nautisme ainsi que Membre de la Commission Vie du port.

Après les présentations, nous avons abordé les sujets suivants :

### **1.Sanitaires.**

Le projet des portes de douches devrait se réaliser sous peu (fin Mars).

Pas d'info sur les tablettes dans les douches pour poser les affaires. Un point a été fait sur le manque de propreté général des sanitaires. Les sanitaires sont nettoyés selon les mêmes périodicités que les années passées. Le port affichera un rappel à l'ordre.

### **2.Levage et Carénage.**

Sujet préoccupant pour beaucoup, projet qui devait débiter fin Janvier.

Quatre entités interviennent sur ce sujet :

- Un prestataire pressenti sera en charge du grutage. Il apparaît que celui-ci n'a toujours pas pris de décision définitive sur son implantation sur la zone technique.
- Un prestataire de mécanique marine de PLN devrait s'installer sur la « future zone technique » en construisant un hangar de 210 m<sup>2</sup> et gérer la partie mécanique.

- La Région doit accorder aux deux prestataires une autorisation d'implanter les 2 activités, la convention sera pour une durée de 15 ans. Au vu des montants d'investissements, il est normal que les Sociétés prennent un peu de temps pour peaufiner leurs projets. Les retards sont principalement dus aux Elections Régionales et à la mise en service des regroupements des régions.
- La CCI a géré les projets d'implantations des entreprises sur le site et attend désormais des retours des entreprises et de la Région.

En conclusion, la solution devrait se débloquer lorsque les entreprises auront pris leur décision et la Région donné son accord.

Nous avons tenté d'avoir la possibilité, pour cette année et de façon exceptionnelle, que l'Association s'occupe de faire venir une grue et des bers sur la « future zone technique » afin de réaliser nous mêmes nos carénages.

Cela nous a été refusé pour des raisons de législations environnementales.

Nous avons aussi souligné le fait que les petits métiers ne s'en préoccupaient guère et qu'ils carénaient sans se soucier des conséquences environnementales !

### **3. WI-FI.**

Le WI-FI devait être en fonction pour la fin Janvier 2016.

La mise en place du WI-FI sur le port de Plaisance fait désormais partie d'un projet plus important. En effet, le système vidéo surveillance de tout le port devient obsolète et les réseaux doivent changer de destination, les locaux de la CCI se déplaçant dans les anciens locaux de l'entreprise LAVOYE.

Il apparaît, après présentation du projet, judicieux d'attendre : les coûts seront diminués. La CCI est confiante pour une mise en service globale pour fin juin 2016.

### **4.Sûreté et Vidéo-surveillance.**

### **5.Accès au ponton d'attente.**

Le projet est toujours en cours. La Région doit se charger de la construction du support de la passerelle et la CCI de la passerelle elle même.

Un balisage sur les poteaux du ponton J doit être installé, pour visualiser aux navires de passage ,le ponton d'accueil.

## **6. Accès au ponton P et Q.**

La CCI est radicalement opposée à la mise en place d'un accès par le quai du Port. Il est bon de savoir qu'un « diable » pour la manutention est à disposition auprès du Bureau de la plaisance.

## **7. Boite aux lettres plaisanciers.**

Il est demandé la possibilité d'installer une boite aux lettres pour les plaisanciers. La CCI va y réfléchir.

## **8. Horaire plaisance.**

Il a été redemandé que les horaires affichés sur la porte de la plaisance soient respectés. En effet, il est noté des horaires classiques d'ouverture qui ne sont que peu ou pas respectés. Il a été donc réclamé des horaires d'ouverture plus restreints mais respectés. La CCI est consciente de ce problème d'organisation interne et fera le nécessaire avant le début de la saison.

## **9. Local plaisancier et déménagement du bureau de la plaisance.**

Le projet de la Région consistant à déménager le bureau de la plaisance est toujours dans les tuyaux, seulement, aucune date n'est définie pour le moment. La CCI réfléchit à nous prêter temporairement et jusqu'au début des travaux le local des (Ex) douanes, situé à l'entrée des nouveaux appontements.

## **10. Taxe foncière.**

**Beaucoup de questions et d'incompréhensions sur ce sujet.** Un condensé de la discussion :

- En faisant un comparatif des différents ports environnants, il apparaît que peu ont répercuté la totalité de la taxe foncière sur leurs Clients. Pourquoi à PLN 100% ?
- \* Le trop perçu de 44 euros payé au titre de la provision pour la taxe nous sera-t-il remboursé ?
- Quel est le montant définitif de la taxe foncière ?
- Pourquoi n'est-elle pas incluse directement dans le prix de base de la place de port ?

**A toutes ces questions Mr Guilloux nous a donné quelques éclaircissements Bienvenus.** En résumé :

- Seule la partie plaisance du port est assujettie à la taxe foncière, le foncier du port de commerce étant exonéré.

Jusqu'à présent, le port de plaisance n'a jamais payé de taxe foncière.

- La CCI bénéficiant d'une Délégation de Service Public, le port de plaisance est donc géré « en port public, sans but lucratif ». A titre d'information, il est déficitaire de 40.000 euros pour l'année 2015. Les tarifs du port, n'ont donc jamais inclus de taxe foncière, c'est pour cela, qu'à présent, cette taxe est répercutée. Pour des raisons de transparence, la taxe foncière apparaît sur les factures de 2015 et 2016. A partir de 2017, elle sera englobée dans le montant du prix de la place de port.
- A ce jour, la taxe foncière de 2015 est toujours un compte séquestre. le Trésor Public ayant du mal à la calculer donc à la percevoir. Pour cette année, la CCI a pris la décision de nous imputer une taxe de 66 euros, correspondant à la déclaration réalisée en juillet 2015 (suivant certains facteurs : dragage annuel, service de carénage inexistant, manque de parking réservé aux plaisanciers ...). Dès la notification par l'administration fiscale du montant exact de la taxe foncière 2015, le trop perçu sera remboursé (avoir ou chèque).

- **Détritus et produits pétroliers dans le port.**

La CCI est consciente du problème des caisses d'emballages plastiques utilisées par les chalutiers pour conditionner leurs poissons et qui se retrouvent dans le port !

Elle a modifié l'emplacement du stockage et va continuer à faire **de la prévention** auprès des professionnels de la mer.

Pour les nappes de produits pétroliers que nous rencontrons souvent dans le port, ce serait les pompes de cales des bateaux qui rejetteraient leurs eaux souillées au démarrage des moteurs. Une idée de traceur à mettre dans le Gas Oil des chalutiers a été évoquée par Mr Pérotin.

Une pompe d'eau grise et d'eau noire sera mise à disposition de la communauté portuaire, celle-ci devrait permettre aux chalutiers de vidanger leurs eaux de cale.

## **11.Sujets divers.**

- Il vous sera communiqué le bilan/budget du port afin que nous puissions vous le transmettre.
- La délégation de gestion du port de PLN par la CCI prendra fin le 31/12/2016. La CCI est intéressée pour continuer à exploiter le port.
- La CCI est d'accord et nous l'en avons remerciée, pour accueillir la **Route de l'Aude et le Triangle du lion.**

- Le projet du grand port fait partie des grandes décisions de la Nouvelle Grande Région.
- Il a été discuté de la surveillance des amarres ainsi que de l'enlèvement de détritrus se trouvant sur les pontons.
- Le compte rendu de la Réunion, sera présenté par Mr Guilloux pour signature.
- La CCI se propose d'étudier la possibilité de nous aider financièrement afin de nous affilier à la FFV et pouvoir accueillir des régates à PLN.

Bonne navigation à tous.

Hervé Chicheportiche

Commission **La vie du Port.**